

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2507

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 12 N

I. Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Au premier alinéa de l'article L. 2123-14-1 du même code, le mot : « deux » est remplacé par le mot : « trois ». »

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer au mot :

« et »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.